COMMUNE DE L'HOPITAL DU GROSBOIS



4 rue de la Gare 25620 L'Hôpital du Grosbois 03 81 59 27 90 <u>mairie.hopital-du-grosbois@wanadoo.fr</u>

Compte rendu de la séance du 3 octobre 2024.

Tous les Conseillers sont présents.
Secrétaire de séance : Mader Alain.

Le compte rendu de la séance du 5 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

1/URBANISME

- ♣ Déclaration Préalable : déposée par M. KOLLY Sébastien, 13 Grande Rue (parcelle ZA 260) pour la pose de panneaux photovoltaïques.
- Certificat Urbanisme Opérationnel : déposé par Mme CONCET Jocelyne, 60 Grande Rue (parcelle ZC 72) pour projet éventuel d'une construction.
- Permis de Construire : déposé par M. DELGRANDI Tristan et Mme PETIT Justine pour la construction d'une maison d'habitation rue des grandes pièces (parcelles ZC 45 et 48).

Avis favorable du Conseil pour ces trois dossiers.

2/ RETOUR SUR LA REUNION DES ASSOCIATIONS DU 30.09.2024

Lundi 30 septembre a eu lieu la rencontre annuelle avec les Associations du village, afin de présenter leurs manifestations. Elles ont toutes répondues présentes à l'exception de l'ACCA.

Cette année, nous comptons une nouvelle association « Les Z'enchantés », Chorale Pop Rock, qui compte déjà plus de 35 adhérents.

M. RUEFF Sébastien, nouveau président du club « La Grosboisienne de Foot », a précisé que la manifestation organisée à l'occasion du 14 juillet 2025 aurait lieu et serait organisée en partenariat avec d'autres associations du village.

Il a insisté sur la vétusté du vestiaire et l'urgence d'envisager des travaux si nous voulons conserver une équipe. Il proposera un projet en début d'année 2025.

3 / PROJET EOLIEN DE NANCRAY

Notre commune étant impactée par le périmètre du projet éolien de Nancray, le Conseil doit émettre un avis.

Après avoir pris connaissance des divers éléments de l'enquête publique ainsi que des courriers reçus en Mairie sur le sujet, le Conseil municipal émet un avis défavorable au projet de création d'un parc éolien sur la commune de Nancray (par 9 voix contre le projet et 5 abstentions).

4 / LOCATION DE LOCAUX PROFESSIONNELS BATIMENT « LE CUSENIER »

Le conseil décide de mettre en location des locaux situés à l'étage du « Cusenier » et autorise le Maire à conclure un bail dérogatoire d'une durée de 18 mois renouvelable une fois avec Melle Eva CHAPEAU pour y exercer son activité de psychomotricienne. Il lui sera possible d'accueillir d'autres activités médicales sur le site. Le bail prendra effet le 21 octobre 2024.

Le montant du loyer est fixé à 850.00 € mensuel.

5 / SUPPRESSION DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du transfert de compétence assainissement à la Communauté de Communes Loue Lison (acté le 12/08/2024), le budget assainissement de la Commune sera supprimé à compter du 01/01/2025. Le Conseil autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

6 / REMBOURSSEMENT APE BAR « CUSENIER »

Le Conseil décide de rembourser la somme de 470.00 € à l'Association de Parents d'Elèves (sur présentation de la facture) correspondant au coût des fournitures qui ont été nécessaires pour la fabrication du bar installé dans le bâtiment du «Cusenier », réalisation faite bénévolement par des parents d'élèves.

7 /OUESTIONS DIVERSES

- 4 La 1ère tranche des travaux de réhabilitation de l'éclairage public ont commencé sur la Commune.
 - 4 Agenda:

> Vœux de la Municipalité :

le 12 Janvier 2025

or and the side of a fathering and and and and

> Repas des Aînés : le 25 Janvier 2025.

Prochaine réunion du conseil : le 7 novembre 2024.

to the second reserve to the representation of the second reserve the second reserve the second reserve to the GRENNER Jun-Chinde Il Country du Contains et l'una me d'un l'account de l'ac TOTAL SELECT STREET OF THE PROPERTY OF THE SELECT STREET STREET

Le Secrétaire, MADER Alain